

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1198 promulguant le décret n°48-1808

n° 1198

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

2 décembre 1948

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro

31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 46-1808 du 12 août 1946 fixant les indemnités complémentaires allouées au personnel titulaire des services extérieurs des P. T. T.; — l'arrêté ministériel en date du 20 novembre 1946, fixant les taux des indemnités complémentaires allouées au personnel titulaire des services extérieurs des P. T. T. Art. 2. Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.